

## Composition de la note d'expérience CI Branche « Alimentation » à partir du début de l'apprentissage 2023

Partie	Description	Part	Prestations évaluées
1 <sup>ère</sup> partie	<b>Connaissance/compréhension</b> (Compétence professionnelle)	40%	Test électronique (selon le plan des examens)
2 <sup>ème</sup> partie	<b>Simulation pratique</b>	40%	Devoirs de transfert (Petit et grand, selon le plan des examens avec pondération variable)
3 <sup>ème</sup> partie	<b>Compétence sociale</b>	20%	Journées de cours & les devoirs de préparation

### En complément :

- À la suite d'une décision de BDS/SBFI, toutes les évaluations dans les cours CI ne sont plus effectuées en notes, mais uniquement en points.
- Les parties 2 et 3 contiennent des prestations qui ne sont fournies et donc évaluées par les apprentis qu'après un jour de cours CI. Le total des points de ces deux parties par année d'apprentissage CI n'est donc visible que dans la note d'expérience (attestation de compétences) sur l'Extranet-Ilias de Veledes.  
Conformément aux directives de BDS, le total des points des trois parties est converti en une note d'expérience CI par année d'apprentissage à l'aide de la formule de notation générale.
- Sur la page d'accueil de VELEDES, il existe un calculateur de notes pour l'estimation des points acquis : <https://www.veledes.ch/fr/calculateur-de-notes>